



CHSCT d'Établissement du **Cerema**

09 avril 2020

Compte-rendu synthétique

Ordre du jour très modeste :

Préambule

Il semble nécessaire de rappeler au Directeur général (DG) le positionnement de FO depuis de nombreuses années concernant le fait que le Cerema soit un service essentiel à la Nation, notamment dans les interventions sur les chantiers.

Toutefois, la priorité reste la santé des agents, c'est le sens de l'intervention des représentants du personnel de l'intersyndicale CGT FO UNSA, rien de plus, rien de moins. Ce gouvernement n'ayant plus aucune crédibilité en matière de gestion de crise et en matière de sécurité publique, d'autant que le modèle allemand tellement loué n'est pas repris comme exemple, les pseudo-obligations de reprendre les chantiers sont très contestables.

NON à la mise en danger des salariés

pour la reprise de chantiers non essentiels et non indispensables !

Le 04 avril dernier, plusieurs ministres co-signataires ont fait adresser une note aux préfets de département afin de « relancer les chantiers locaux ». La préoccupation majeure étant « *d'assurer la continuité de l'activité et d'éviter une mise à l'arrêt total des chantiers, pour ne pas déstabiliser, non seulement les entreprises concernées, mais aussi l'ensemble de la chaîne économique.* »

Pour FO, tant que la propagation du virus et les ravages qu'il provoque ne sont pas éradiqués, la reprise des chantiers doit être caractérisée par sa nature. A savoir : seuls les chantiers essentiels et indispensables pour faire face à l'urgence sanitaire, à la protection et à l'approvisionnement des usagers pourraient être repris.

Aucune autre considération ne peut être recevable permettant de justifier une exposition des agents et salariés à un risque sanitaire identifié et reconnu par son caractère épidémique. C'est également le message de FO dans les DIR.

Dans le cas d'une reprise de chantiers essentiels et indispensables, tous les dispositifs nécessaires à la protection des agents doivent être fournis aux agents, y compris la fourniture de masques homologués en nombre suffisant et les préconisations à l'exécution du chantier doivent garantir les nécessaires mesures de distanciation sociale.

Au final, les propos du DG tenus en séance mélangent volontairement 2 notions, ou 2 concepts :

- Celui de se battre au quotidien pour défendre le Cerema comme un établissement expertise publique indispensable à la nation,
- et celui de respecter les directives des agences de santé pour protéger des agents.

C'est 2 sujets complètement différents qui n'ont aucun lien. Le Cerema participe depuis longtemps à l'effort de guerre économique contre les missions de service public (#CAP2022), et celui-là sera bien plus destructeur pour notre service.

- **Redémarrage des chantiers**

Même si la direction du Cerema affiche comme ambition première la sécurité et la santé des personnels, la CGT, FO et l'UNSA ont souhaité voter une motion par laquelle *« ils s'opposent à la participation des agents du Cerema à la reprise des chantiers pendant la période de confinement. Sauf interventions d'urgence, les agents du Cerema doivent rester chez eux »*. Ils considèrent également que *« les préconisations du guide de l'OPPBT Covid 19 ne permettent pas d'éviter le risque de contamination au même niveau que le confinement et donc le respect des principes de prévention. En l'état, les représentants du personnel s'opposent à la reprise des travaux pendant la période de confinement »*. La CFDT n'ayant pas pris part au vote.

Quand le DG se satisfait de la mise en télétravail rapide et assez exceptionnel pour un service de 2 700 agents, montrant ainsi la capacité du Cerema à être réactif et au travail, il s'inquiète du manque d'engagement sur injonction préfectorale. Les préfets étant d'ailleurs non seulement d'aucun secours pour arrêter la destruction de notre service mais aussi mauvais payeurs quand on intervient pour leur intérêt.

Pourquoi se soucier de l'image renvoyée, quand le Cerema fait tout pour se détacher des services du MTES, dont les incapacités montrent bien les conséquences du dogme de la rigueur ?

Le DG devrait plutôt se soucier de l'après-confinement qui verra une fois de plus l'écologie sacrifiée au détriment de la santé publique, et encore rien n'est sûr pour la pérennité de l'hôpital public (#Hopital.de.NANCY).

- **Situation du COVID19 au Cerema**

Les données remontées s'effectuent sur la bonne volonté des agents à communiquer et dans le respect du secret médical. Ainsi, début avril 2020, sur un total de 2 726 agents :

- 2 268 agents étaient placés en situation de télétravail,
- 228 en autorisation spéciale d'absence car impossibilité de télétravailler,
- 48 en autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant
- 8 agents étaient contaminés par le Covid-19,
- 50 étaient en congé maladie ordinaire,
- 32 agents avaient des absences justifiées,
- 92 agents étaient mobilisés pour la continuité de l'activité

Prochain CHSCTE : le 23 avril

JE-NOUS-TOUS FO!